

# Déroulement de la facturation

**Vous trouverez ci-dessous des explications sur la facturation de vos cotisations à la Caisse de pension.** Veuillez prendre un instant pour lire ces informations.

## Comment mes comptes de contributions sont-ils organisés?

Nous tenons un compte de contributions de type compte courant pour chaque client. Les cotisations LPP y sont prélevées et vos versements y sont crédités.

## Quand les cotisations sont-elles facturées?

- Les cotisations dues sont facturées à la fin de chaque trimestre.
- La facture pour le dernier trimestre arrive déjà le 1<sup>er</sup> décembre, afin de vous permettre de payer au cours de l'année.

## Jusqu'à quand les déclarations sont-elles prises en compte?

- Les déclarations reçues et traitées en cours de trimestre sont prises en compte dans la facturation.
- Si les déclarations concernent un trimestre déjà passé, elles sont également prises en compte dans la facturation suivante.
- Les mutations qui nous sont communiquées après le 1<sup>er</sup> décembre sont prises en compte dans le décompte final de début janvier.

## Quels sont les délais de paiement?

- Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de facturation.
- En cas de retard de paiement, l'employeur doit verser un intérêt moratoire.
- À la fin de l'année d'assurance, le compte de contributions doit être à l'équilibre.
- Tout avoir sur le compte de contributions est reporté sur la facture suivante.



Veuillez utiliser le bulletin de versement qui est joint à la facture, avec le numéro en référence. Attention: si vous avez mis en place des virements permanents, n'oubliez pas de les modifier en conséquence. Merci beaucoup.

## Dates et délais

